

**Avis de recrutement spécifique de Travailleur handicapé BOE  
(Bénéficiaire de l'obligation d'emploi)  
Adjoint technique de recherche et formation P2cl.  
Session 2023  
BAP J – Adjoint.e en gestion administrative**

**Référence de l'avis de recrutement :**

- loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées,
- article L.323-3 du Code du travail, cet article donne la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi,
- loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires (consulter notamment les articles 5 et 5 bis au sujet de l'aptitude physique et de la compensation du handicap),
- loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (l'article 27 précise les conditions d'accès à un emploi public pour les personnes handicapées et certains bénéficiaires de l'obligation d'emploi) modifié,
- loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique,
- circulaire interministérielle FP 4 (fonction publique) n° 1902 et 2B (budget) n° 97-373 du 13 mai 1997,
- circulaire FP n° 1424 du 21 août 1981 relative aux aménagements des épreuves de concours pour les travailleurs handicapés
- arrêté du 17 mars 2023 paru au journal officiel le 26 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements BOE sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation principale 2 classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ce recrutement.

**Nombre de poste à pourvoir dans l'établissement : 2 postes**

**Calendrier:**

Ouverture des inscriptions **le vendredi 05 mai 2023**

Clôture des inscriptions **le lundi 22 mai 2023**

Etude des candidatures : **le mardi 20 juin 2023 (date prévisionnelle)**

Auditions : **le lundi 10 juillet 2023 (date prévisionnelle)**

Publication des résultats : **le jeudi 13 juillet 2023 (date prévisionnelle)**

Visite médicale avec le médecin de prévention : **à déterminer**

Prise de poste : **1<sup>er</sup> octobre 2023**

**Conditions d'accès au recrutement sans concours :**

Le.la candidat.e devra remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un Etat membre de la communauté européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen.

- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice de ses fonctions
- Etre en position régulière au regard des obligations du service national
- Ne pas être fonctionnaire
- Répondre aux conditions de diplômes ou d'équivalence que celles exigées par les concours externes
- Avoir la Reconnaissance en qualité de travailleur handicapé ou invalidité

#### **Dossier de candidature :**

- Le.la candidat.e pourra imprimer le dossier à partir du site de l'Université Paris Nanterre : <https://www.parisnanterre.fr/concours/concours-itrf--658131.kjsp?RH=1455207214829>, rubrique : recrutement direct, Pacte, BOE session 2023.

Les candidat.e.s devront joindre impérativement au dossier :

- **Une lettre de candidature**
- **Un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'études, ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés**

**Le dossier est à renvoyé au plus tard le lundi 22 mai 2023 cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :**

Université Paris Nanterre  
Direction des Ressources Humaines – Service du personnel BIATSS  
Pôle concours BIATSS – BU aile ouest  
200 avenue de la République  
92000 Nanterre

#### **Déroulement du recrutement :**

1. Etude des dossiers par une commission qui procède à la sélection des candidat.e.s ;
2. Audition par la commission des candidat.e.s sélectionné.e.s d'une durée de 20 minutes (5 minutes de présentation par le.la candidat.e de son parcours professionnel , suivi de 15 minutes de questions posées par les membres de la commission sur ses motivations, sa formation, et le cas échéant son expérience professionnelle antérieure).

A l'issue des auditions la commission arrête la liste des candidat.e.s aptes au recrutement qui pourront être nommés en qualité de stagiaire dans le corps concerné.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser au bureau des concours et missions collectives et transversales ([concours.biatss@liste.parisnanterre.fr](mailto:concours.biatss@liste.parisnanterre.fr)).